

Séez, le 27 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUTE TARENTEAISE – 26 septembre

Lundi 26 septembre 2016 à Sainte Foy Tarentaise, se tenait le 5^{ème} conseil communautaire de l'année, réunissant les élus des 8 communes de Haute Tarentaise.



Principaux sujets abordés

• **L'approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise** pour être en adéquation avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui sera effective au 1er janvier 2017.

Le Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD a détaillé les nouveaux statuts qui comprendront des compétences obligatoires transférées par les communes :

- aménagement de l'Espace (SCOT)
- la collecte et le traitement des déchets des ménages assimilés au 1er janvier 2017 (une compétence déjà exercée en Haute Tarentaise)
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1er janvier 2017
- dans le cadre de sa compétence obligatoire actuelle «Actions de développement économique», elle devra y intégrer au 1er janvier 2017, la «politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire» ainsi que « la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » ; un point qui a fait l'objet d'une précision quant aux modalités d'exécution de la compétence (voir après)
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à partir du 1er janvier 2018
- l'eau et l'assainissement à compter du 1er janvier 2020 (des études sont déjà lancées pour réussir ce transfert dans 3 ans)

Ces nouveaux statuts redéfiniront également, les compétences optionnelles : consultance architecturale, abattoir, voie verte (itinéraires cyclables), participation au plan départemental « Très Haut Débit », gestion des 3 relais de télévision (TNT), chambre funéraire et manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.

Un nouveau nom / un nouveau logo :

Par ailleurs, le premier article de ces nouveaux statuts entérine le changement de nom de la collectivité : « **Communauté de Communes de Haute Tarentaise** » au lieu de « Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise ». L'intercommunalité en a profité pour refaire son logo. Un travail mené par son Service Communication et Nouvelles Technologies avec la contribution de l'Agence de communication « MERCI » de Bourg Saint Maurice.



Cette nouvelle identité reflète mieux les valeurs défendues par la Communauté de Communes : le dynamisme, le développement, le rassemblement et la coopération dans un environnement de montagne. L'objectif étant de donner plus de visibilité aux actions intercommunales et de renforcer son image sur le territoire comme à l'extérieur. Les documents de la Communauté de Communes arboreront une nouvelle charte graphique (comme ce communiqué).

- **Les élus ont ensuite pris une délibération spécifique sur l'organisation de la prise de compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme »** pour bénéficier des dérogations qui permettront de respecter les choix des conseils municipaux à venir (maintien ou arrêt de l'Office de Tourisme).
- Egalement à l'ordre du jour de ce conseil, **la délégation de service public pour la gestion de l'abattoir** intercommunal situé ZAC des Colombières à Bourg Saint Maurice. En 2012, cette gestion a été confiée, sous forme d'affermage, à la Société Coopérative Agricole « Abattoir et Viandes de Tarentaise » dont la convention arrive à terme le 31 mai 2017. Avant d'envisager la poursuite de cette activité à compter du 1er juin 2017, il convient de lancer dès à présent la procédure de délégation de service public pour permettre aux candidats de se manifester et d'obtenir cette gestion.
- **Les élus ont également octroyé une subvention** dans le cadre du programme LEADER mené par l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise) **de 640 euros à l'AACM, association qui lutte contre l'illettrisme** en Tarentaise-Vanoise. A ce titre, un projet a été validé par les élus de la vallée au sein de l'APTV pour mener différentes actions pour la lutte contre l'illettrisme auprès de publics cibles.
- Suite à la dissolution du SMITOM de Tarentaise (syndicat de traitement des déchets en Tarentaise-Vanoise), les 5 Communautés de Communes de la vallée ont décidé d'adhérer toutes à Savoie Déchets le principal syndicat de déchets de Savoie regroupant 17 intercommunalités. **Les élus ont désigné pendant ce conseil, M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD comme délégué titulaire et M. Jean-Claude FRAISSARD comme suppléant pour siéger à Savoie Déchets** et participer aux prises de décisions concernant le traitement. (La fiscalité : TEOM restera prélevée par la Communauté de Communes qui gère : la collecte des déchets, les déchetteries, le plan de prévention et de tri des déchets ainsi que la revente des matériaux).
- Toujours sur la question des déchets, les élus ont validé **la convention entre la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et celle des Versants d'Aime concernant les modalités d'utilisation du quai de transfert des déchets à Valezan**. En effet, suite aux fermetures des incinérateurs des Brévières et de Valezan dans le cadre de la dissolution du SMITOM, ces deux sites sont en reconversion pour en faire des quais de transferts accueillant les camions de collecte des déchets pour évacuation dans des semi-remorques vers l'incinérateur de Chambéry appartenant au syndicat « Savoie Déchets ».

• **Les élus ont également approuvé l'accueil d'un jeune en service civique pour l'Ecole de Musique** de Haute Tarentaise afin de faciliter l'accès de la culture à un nouveau public et de renforcer les liens avec les différents partenaires.

• En fin de conseil, les élus ont autorisé le Président a signé **le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un itinéraire cyclable**, composée d'une tranche ferme : études d'avant-projet, d'une tranche conditionnelle 1 : réalisation des études de projet et d'une tranche conditionnelle 2 : assistance à la passation de contrats de travaux. La société retenue pour mener ces études de faisabilité d'ARTELIA (38 130 Echirolles) pour un montant total de 44 765 € HT

Toutes les dates des conseils communautaires 2016 sur : www.hautetarentaise.fr (ouverts à tous).

**Retrouvez prochainement toutes les délibérations prises sur : www.hautetarentaise.fr
Rejoignez aussi notre page Facebook : Haute Tarentaise Communauté de Communes**